



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME

KMU-Forum

Forum PMI

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Administration fédérale des contributions
Eigerstrasse 65
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 12.10.2020

Projet de révision partielle de la loi et de l'ordonnance sur la TVA

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 2 septembre 2020, sur le projet de révision partielle de la loi et de l'ordonnance sur la TVA (développements futurs dans le cadre d'une économie numérisée et mondialisée). Nous remercions M. Claude Grosjean et M. Beat Spicher de votre office d'avoir participé à cette séance et de nous avoir présenté ce projet.

Le Forum PME est favorable aux différentes mesures proposées. L'imposition des plateformes numériques étrangères permettra d'éliminer les désavantages concurrentiels dus à la TVA, que les entreprises suisses de la vente par correspondance et du commerce de détail subissent actuellement. Les PME auront en outre la possibilité d'établir désormais un décompte annuel avec paiement d'acomptes ; leur travail administratif s'en trouvera réduit. L'introduction de l'impôt sur les acquisitions pour les livraisons et les prestations de services interentreprises à partir de l'étranger aura par ailleurs un effet positif sur les charges administratives et les liquidités des entreprises suisses destinataires de ces prestations.

Plusieurs de nos membres estiment cependant qu'il s'agirait d'adopter des mesures supplémentaires afin d'endiguer le tourisme d'achat et d'instaurer une égalité de traitement en matière fiscale, p.ex. par la négociation de conventions avec les pays voisins, selon lesquelles chaque Etat prélève la TVA selon sa propre législation et aucun remboursement de la taxe n'est effectué à l'exportation. Les entreprises et consommateurs suisses, qui importent aujourd'hui des marchandises en franchise d'impôt et se font rembourser la TVA étrangère, ne paient ni la taxe suisse ni la TVA étrangère ; ils acquièrent ainsi des marchandises totalement exonérées d'impôt. Cela génère une inégalité de traitement pour les entreprises suisses qui vendent des biens dans les segments concernés. Elles subissent un désavantage concurrentiel lié à la franchise-valeur et au remboursement de la TVA.

Il s'agirait pour cette raison de lutter plus efficacement contre cette discrimination afin d'endiguer le tourisme d'achat et d'instaurer une égalité de traitement en matière fiscale. Cette dernière pourra être établie pour autant que plus aucune marchandise ne puisse à terme être importée en Suisse en franchise de TVA, que ce soit dans le cadre du tourisme

Forum PME
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

d'achat ou du commerce en ligne. La négociation d'accords avec nos voisins (menant à la suppression de la franchise-valeur) et le développement de solutions numériques devraient permettre, de l'avis de plusieurs de nos membres, d'atteindre cet objectif. Ils estiment pour cette raison que le Conseil fédéral devrait sans tarder prendre toutes les dispositions nécessaires dans cette optique.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Président de l'Union suisse des
arts et métiers



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à: Commissions de l'économie et des redevances du Parlement